MAIRIE
DE
LA FORCE
Dordogne

La Force, le 2 juillet 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juillet 2024 – 20h30
Salle du Conseil Municipal
Compte rendu succinct

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Didier ALLARD, Jérôme CHENE, Geneviève LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Amandine GUINOT, Julien CONDEAU, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Serge DUPOIRIEUX, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY, Nathalie DESSENA
Absent : Bernard GIBOUIN
Pouvoirs : Christine ROMAN (pouvoir à Didier ALLARD), Catherine GUILLAUMEAU (pouvoir à Serge DUPOIRIEUX), Jean Charles GOUEDARD (pouvoir à Geneviève LESFARGUES)

A été élu secrétaire de séance : Madame Amandine GUINOT

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024 à l'unanimité.

Lors de cette séance le conseil municipal s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

I-DELIBERATIONS

1-Affaires générales et patrimoine

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 041	**Règlements intérieurs de la garderie et de la cantine et modification des tarifs** La restauration scolaire et l'accueil périscolaire relevant de la gestion communale, le Maire propose d'approuver leur règlement intérieur. Compte tenu de la sous-capacité, il propose d'appliquer une pénalité aux familles pour absence de l'enfant sans annulation de réservation.	Adoptée à l'unanimité
2024 042	**Convention Redevance d'Occupation du Domaine Public ATC France** La commune a signé une convention de bail le 28/10/2019 avec la société FPS Towers pour un pylône téléphonique situé 6 rue du Parc parcelle 240. Cette société a été renommée ATC France. Le Maire propose de signer une nouvelle convention avec ATC France afin de mettre à jour les tarifs et pouvoir ainsi facturer la Redevance d'Occupation du Domaine Publique annuelle.	Adoptée à l'unanimité

	Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de catégorie C à mi-temps à compter du 1er octobre 2024.	
2024 047	**Modification du tableau des effectifs** Suite au deux délibérations précédentes, le Maire propose de modifier et d'ajuster le tableau des effectifs.	Adoptée à l'unanimité

3-Budget

Délibération	Objet	Résultat du vote
2024 048	**Décision modificative n°1** A la demande des finances publiques, le Maire propose d'autoriser une décision modificative pour neutraliser des écritures internes qui ne modifient pas le budget 2024	Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance : 21h30

Le Maire,
Serge PRADIER